

Je veux prouver ceci: Si un homme doit \$5,000, cette mesure donne au ministre le pouvoir de réduire cette somme à \$5. Le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) nie-t-il cette assertion? S'il la nie, je vais accepter ses raisons sérieusement. Je n'accepterai pas celles du ministre des Chemins de fer.

L'hon. M. STEWART: Prononcez votre discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je savais que le ministre de l'Intérieur ne nierait pas; je suis convaincu que le ministre actuel n'a pas l'intention de faire ces réductions. J'ai exprimé cet avis déjà. Mais j'ignore si le ministre de l'Intérieur ne deviendra pas ministre des Chemins de fer, et le ministre des Chemins de fer ministre de l'Intérieur. Le ministre, dis-je, si le projet devient loi, aura le pouvoir de réduire cette somme de \$5,000 à rien, et personne n'aura droit d'appel. On ne peut nier ce point. Et ce principe, dis-je, est faux. Il importe peu que le Gouvernement soit composé uniquement de saints. Aucun gouvernement ne devrait demander un tel pouvoir du Parlement; ce dernier ne devrait pas accorder un tel pouvoir au Gouvernement. C'est tout ce que j'ai prétendu. Vais-je trop loin sous ce rapport? Est-ce que je dénigre quelqu'un en disant cela? Vraiment, le Parlement doit suivre certains principes lorsqu'il adopte une mesure. Nous abandonnons là tout principe de restriction, de fait, nous sacrifions les droits du Parlement, si nous accordons un tel pouvoir au Gouvernement. C'est l'argument que j'ai déjà avancé. L'ancienne loi ne pouvait être sujette à la même critique; elle était invulnérable sous ce rapport, bien que j'admette que la commission, à cette époque, se trouvait autant l'agent du ministre d'alors que le sera la commission. J'admetts de plus que, jusqu'à présent, c'est encore la même commission que celle que nous avions créée, non celle dont j'avais la direction, mais celle que dirigea mon successeur, sir James Lougheed.

L'hon. M. CANNON: Est-ce la raison pour laquelle l'honorable député n'a pas confiance en elle?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas dit que je n'avais pas confiance dans la commission. J'ai dit qu'il n'était pas juste de demander au Parlement d'accorder au ministre le pouvoir que lui conférerait ce projet de loi. Il ne s'agit pas du degré de confiance que nous avons dans la commission. Le ministre peut changer, et la commission aussi, ou le successeur du ministre peut changer la commission. Mais qu'il se produise ou non un changement, le fait reste que le principe est

[Le très hon. M. Meighen.]

faux. C'est là mon avis et je laisse à la Chambre le soin d'en juger.

M. NEILL: Je ne prends pas la parole avec un esprit de partisannerie, mais pour exprimer ma satisfaction de voir que cette mesure est proposée. Je remarque le changement considérable et subit d'opinion qui se manifeste dans la Chambre sur cette question. L'an dernier même, je faisais partie du petit groupe, et les années précédentes le groupe était encore moins nombreux, de ceux qui prêchaient ce principe que nous voulons faire adopter aujourd'hui.

M. FORKE: Vous avez été fortement appuyé.

M. NEILL: L'an dernier.

M. BROWN: Et les années précédentes aussi.

M. NEILL: Je me souviens lorsqu'on a soumis un rapport suggérant le règlement de cette question en faisant remise de l'intérêt pour un certain nombre d'années, et laissant espérer vaguement et faiblement qu'il y aurait une nouvelle évaluation au bout de quelque vingt-cinq ans. C'était là le rapport d'un comité de cette Chambre. Ce rapport ne fut pas appuyé. D'autres honorables députés, parmi lesquels se trouvait l'ex-représentant de Strathcona, M. Warner, l'ont défendu fortement,—et le très honorable leader de l'opposition était du même avis,—prétendant qu'il devrait y avoir réduction égale, qu'il n'était pas juste de traiter différemment ceux qui avaient abandonné la terre, et le reste, et que s'il devait y avoir réduction, on devait fixer une certain pourcentage de réduction et non faire une nouvelle évaluation. Je me rappelle fort bien les efforts faits par l'honorable représentant de Dauphin (M. Ward), par celui de Selkirk, M. Bancroft et par moi-même pour faire comprendre au ministre des Finances actuel (M. Robb) l'urgence d'adopter une loi tendant à faire une nouvelle évaluation de chaque ferme. On verra dans le Hansard qu'après une longue et fastidieuse discussion, vers la fin de la session, le ministre, sans doute pour se débarrasser des importuns, dit: "Eh bien, si vous adoptez ce projet de loi",—il s'agissait d'un projet de loi relatif à la réduction de l'évaluation des bestiaux,—"je promets de faire faire une enquête dans les trois régions que vous avez mentionnées". Le projet de loi fut adopté après cette promesse. Si je ne me trompe, le ministre fit faire cette enquête, au moins dans ma région, et je ne doute pas que le rapport relatif à la région de Dauphin et à ma région n'ait con-